



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le - 4 JUIL. 2018
ID : 056-215601626-20180628-DB2018062817-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
28 juin 2018

PORT DE LOMENER – COMPTE DE GERANCE 2017

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Nolwenn DELALEE Michel LE MESTRALLAN à Thierry LE FLOCH ;

Secrétaire de séance : David DREGOIRE

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absents : 00

**DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES**

PORT DE LOMENER – COMPTE DE GERANCE 2017

Rapporteur : Serge Lecuyer

La société Véolia a remis le projet de compte de gérance pour 2017.

Il apparaît que les mouillages occupés à l'année ont entraîné une recette de 46 047,40 € HT soit 55 256,88 TTC et 5 846,64 € HT soit 7 015,97 TTC pour les passagers.

Le compte de gérance fait apparaître :

- un crédit de 51 894,04 € HT soit 62 272,85 € TTC
- un débit de 55 548,96 € HT soit 66 658,75 € TTC

soit un solde débiteur de 3 654,92 € HT soit 4 385,90 € TTC

La commune prend à sa charge le déficit pour la saison 2017 afin de ramener les comptes à l'équilibre.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 14 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 18 juin 2018 ;

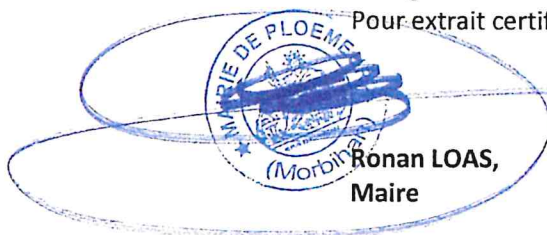
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gérance
- **DIT** que le solde débiteur de 4 385,90 € TTC sera supporté par le budget principal de la ville

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,
Maire**